

Paris, le 14 avril 2021

A l'attention des porteurs du FCP **DNCA GLOBAL NEW WORLD**

Part MD (EUR) : FR0013441169

Part SI C (EUR) : FR0013478500

Part SI C (USD) : FR0013478518

Part IC (EUR) : FR0013441177

Part ID (EUR) : FR0013441185

Part H-IC (USD) : FR0013441193

Part IC (USD) : FR0013441201

Part ID (USD) : FR0013441359

Part NC (EUR) : FR0013441367

Part ND (EUR) : FR0013441383

Part RC (EUR) : FR0010083519

Part RD (EUR) : FR0010089391

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à compter du 15 mars 2021, toute question et tout litige relatifs à vos droit et obligations en qualité d'actionnaire de la SICAV DNCA INVEST seront soumis à la réglementation ainsi qu'à la compétence des tribunaux luxembourgeois.

Le fonctionnement des registres luxembourgeois peut par ailleurs vous priver de l'exercice de vos droits d'investisseurs auprès des autorités ou tribunaux luxembourgeois, vous privant de toute possibilité de plainte ou recours. En effet, un investisseur ne pourra pleinement exercer ses droits d'investisseurs de façon directe à l'encontre d'une société d'investissement ou d'un fonds que dans le cas où l'investisseur figure lui-même en son nom dans le registre des actionnaires ou porteurs, impliquant une souscription directe dans la SICAV DNCA INVEST, sans intervention d'un intermédiaire.

Lettre aux porteurs du FCP « DNCA GLOBAL NEW WORLD »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement de droit français DNCA GLOBAL NEW WORLD classé « Actions Internationales », dont la société de gestion est Natixis Investment Managers International (ci-après « NIMI ») et le gestionnaire financier par délégation DNCA ASSET MANAGEMENT (ci-après « DNCA »), et nous vous remercions de votre fidélité.

1. L'opération

Nous souhaitons vous informer de notre décision de procéder à la fusion/absorption du FCP DNCA GLOBAL NEW WORLD (ci-après « l'OPCVM Absorbé »), par le compartiment DNCA INVEST – GLOBAL NEW WORLD (ci-après « l'OPCVM Absorbant ») dont le gestionnaire financier est la société de gestion française DNCA FINANCE.

Le compartiment GLOBAL NEW WORLD de la SICAV de droit luxembourgeois DNCA INVEST dont la société de gestion est DNCA FINANCE, a été créé spécifiquement à cet effet et présente des caractéristiques similaires à celle du FCP DNCA GLOBAL NEW WORLD.

La fusion fait suite à la décision des sociétés de gestion des OPCVM (respectivement NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, DNCA FINANCE) appartenant toutes deux au groupe NATIXIS, de faciliter l'accès de l'OPCVM Absorbé à des investisseurs étrangers autres que français au travers de la SICAV DNCA INVEST.

La fusion est une fusion « transfrontalière » telle que prévue par les articles 37 et suivants de la Directive 2009/65/CE (Directive OPCVM IV). Elle fait intervenir deux OPCVM qui sont régis par des droits différents.

Les parts de l'OPCVM Absorbé seront échangées contre des actions de l'OPCVM Absorbant comme suit :

DNCA GLOBAL NEW WORLD	SICAV DNCA INVEST – GLOBAL NEW WORLD
Part MD (EUR) : FR0013441169	WI (EUR) – LU2217652572
Part SI C (EUR) : FR0013478500	SI (EUR) – LU2217652499
Part SI C (USD) : FR0013478518	SI (EUR) – LU2217652499
Part IC (EUR) : FR0013441177	WI (EUR) – LU2217652572
Part ID (EUR) : FR0013441185	ID (EUR) – LU2194926429
Part H-IC (USD) : FR0013441193	H-I (USD) – LU2194926692
Part IC (USD) : FR0013441201	H-I (USD) – LU2194926692
Part ID (USD) : FR0013441359	H-I (USD) – LU2194926692
Part NC (EUR) : FR0013441367	N2 (EUR) – LU2217652655
Part ND (EUR) : FR0013441383	ND2 (EUR) – LU2217652739
Part RC (EUR) : FR0010083519	A2 (EUR) – LU2217652812
Part RD (EUR) : FR0010089391	AD2 (EUR) – LU2217652903

L'opération de fusion a obtenu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 30/03/2021 et se réalisera le 28/05/2021 sur la valeur liquidative du 27/05/2021.

Concomitamment, à la date de réalisation de l'opération, le FCP DNCA GLOBAL NEW WORLD sera absorbé et dissout.

Les porteurs de l'OPCVM Absorbé ne souhaitant pas participer à l'opération de fusion pourront obtenir le rachat de tout ou partie de leurs parts à tout moment et sans frais, à compter de l'envoi de la présente lettre aux porteurs et jusqu'au 21/05/2021 à 12h30 au plus tard.

Les parts de l'OPCVM Absorbé seront échangées contre des dix-millièmes d'actions de l'OPCVM Absorbant selon la parité calculée sur la valeur liquidative du 27/05/2021. Afin de permettre le bon déroulement de l'opération de fusion, les souscriptions et les rachats sur les parts de l'OPCVM Absorbant seront suspendus à partir du 21/05/2021 à 12h30, soit 5 jours ouvrés avant la date de réalisation de l'opération.

Pour votre information, vous trouverez en annexe un exemple de calcul de la parité.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel. En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur de l'OPCVM Absorbant.

Il est porté à l'attention des porteurs de parts MD (EUR), SI C(EUR), SI C(USD), IC (EUR), ID (EUR), H-IC (USD), IC (USD), ID (USD), NC (EUR), ND (EUR), RC (EUR) et RD (EUR) qu'il existe des différences d'accessibilité entre les parts de l'OPCVM Absorbé et les actions de l'OPCVM Absorbant comme suit :

	DNCA GLOBAL NEW WORLD	DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD
Montant minimal de souscription	Part MD (EUR) : N/A Part SI C (EUR) : 15 000 000€ Part SI C (USD) : 15 000 000\$ Part IC (EUR) : 100 000€ Part ID (EUR) : 100 000€ Part H-IC (USD) : 100 000\$ Part IC (USD) : 100 000\$ Part ID (USD) : 100 000\$ Part NC (EUR): N/A Part ND (EUR): N/A Part RC (EUR): N/A Part RD (EUR): N/A	Action I (EUR): 200 000 € Action SI (EUR) : 50 000 000 € Action SI (EUR) : 50 000 000 € Action WI (EUR): 200 000 € Action ID (EUR): 200 000 € Action H-I (USD): 200 000 \$ Action H-I (USD): 200 000 \$ Action H-I (USD): 200 000 \$ Action N2 (EUR) : N/A Action ND2 (EUR) : N/A Action A2 (EUR) : N/A Action AD2 (EUR) : N/A

Il est par ailleurs porté à l'attention des porteurs de parts :

- **Que les parts SI C (USD) non couvertes du risque de change seront échangées contre des actions SI (EUR),**
- **Que les parts IC (USD), et ID (USD) non couvertes du risque de change seront échangées contre des actions H-I (USD) couverte du risque de change,**
- **Que les parts de distribution ID (USD) non couvertes du risque de change seront échangées contre des actions de capitalisation H-I (USD) couverte du risque de change.**

Afin de permettre l'accessibilité des actions de l'OPCVM Absorbant aux porteurs de l'OPCVM Absorbé pendant et après l'opération de fusion-absorption transfrontalière, le

conseil d'administration de l'OPCVM Absorbant s'engage à supprimer les montants de souscription minimale pour les parts concernées au moment de l'opération.

1. Les modifications entraînées par ces opérations :

Profil de risque :

- Modification du profil de rendement/risque : NON
- Augmentation du profil de rendement/risque : NON

Augmentation des frais : OUI

1.1 Profil de risque

Vous êtes actuellement porteur, d'un fonds de classification « Actions Internationales » lancé le 18 juin 2004 et dont l'objectif est de rechercher, sur une durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance en profitant des évolutions des marchés d'actions de toute zone géographique (y compris les pays émergents) qui bénéficient du phénomène de transformation digitale des industries et de la société. Dans ce cadre, le FCP met en œuvre une gestion active de conviction par une sélection des sociétés éligibles à la thématique d'investissement. Cette sélection repose sur la qualité de leader global ou local de ces sociétés sur leurs marchés respectifs, l'analyse de leurs fondamentaux économiques ainsi que sur l'intégration systématique de critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG), tels que la consommation d'énergie, l'émission de CO2 ou encore les pratiques éthiques de la société.

Cette opération de fusion transfrontalière vous donne la possibilité d'accéder à l'OPCVM Absorbant, dont l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement sont identiques. Les porteurs de l'OPCVM Absorbé pourront être exposés à des risques qui, bien que ne figurant pas dans le prospectus de l'OPCVM Absorbé sont intrinsèques à la gestion de ce dernier. Ces risques ont été intégrés au prospectus de l'OPCVM absorbant et sont les suivants : le risque lié à la gestion discrétionnaire, le risque de liquidité, le risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés, le risque ESG, le risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles et le risque lié à *Stock Connect*.

Par ailleurs, alors que la société de gestion de l'OPCVM Absorbé est NIMI et que la gestion financière a été déléguée à DNCA Finance, la société de gestion de l'OPCVM Absorbant est DNCA Finance.

L'OPCVM Absorbé, tout comme l'OPCVM Absorbant, met en œuvre une gestion active de conviction selon une approche « Quality GARP » (*Quality Growth At a Reasonable Price*) et ISR.

L'équipe de gestion sélectionne des actions de sociétés considérées comme occupant une position de leader global et régional, offrant une visibilité et une pérennité de leurs perspectives de croissance à moyen-long terme.

L'univers d'investissement de l'OPCVM Absorbé et de l'OPCVM Absorbant étant identiques, il n'y aura pas d'opérations de rééquilibrage des portefeuilles de l'OPCVM Absorbé et de l'OPCVM Absorbant.

2.2 Les frais

Augmentation des frais : oui

Suite à l'opération de fusion-absorption, les dénominations des parts évoluent comme suit :

La part IC (EUR) devient la classe d'action WI de capitalisation.

La part MD (EUR) est absorbé par la classe d'action WI de capitalisation.

La part RC (EUR) devient la classe d'action A2 de capitalisation.

La part RD (EUR) est absorbé par la classe d'action AD2 de distribution.

La part ID(EUR) ne change pas de dénomination.

La part SI C (EUR) est absorbé par la classe d'action SI (EUR) de capitalisation.

La part SI C (USD) est absorbé par la classe d'action SI (EUR) de capitalisation.

Les parts H-IC (USD), IC (USD), ID (USD) sont absorbés par la classe d'action H-I (USD) de capitalisation.

La part NC (EUR) devient la classe d'action N2 de capitalisation.

La part ND (EUR) est absorbé par la classe d'action ND2 de distribution.

Suite au changement de législation (l'OPCVM Absorbant étant de droit luxembourgeois, alors que l'OPCVM Absorbé est de droit français), la dénomination et le niveau des frais existants évoluent et de nouveaux frais apparaissent.

Ainsi :

- Les frais de gestion financière deviennent des frais de gestion,
- Les frais de gestion administratifs intégrés aux frais de gestion de l'OPCVM Absorbé sont pris en charge par l'OPCVM Absorbant en dehors des frais de gestion,
- Une commission de surperformance est introduite pour les classes d'actions I (EUR), ID (EUR), SI (EUR), H-I (USD).

	DNCA GLOBAL NEW WORLD	SICAV DNCA INVEST – GLOBAL NEW WORLD
Frais de gestion financière/frais de gestion	Part IC (EUR) – 1,00%, taux maximum	Action WI (EUR) – Jusqu'à 1,30%
	Part MD (EUR) – 0,25%, taux maximum	Action I (EUR) – Jusqu'à 1,00%
	Part ID (EUR) – 1,00%, taux maximum	Action ID (EUR) – Jusqu'à 1,00%
	Part SI C (EUR) – 0,70%, taux maximum	Action SI (EUR) – Jusqu'à 0.80%
	Part SI C (USD) - 0,70%, taux maximum	Action SI (EUR) – Jusqu'à 0.80%

	Part H-IC (USD) - 1,00%, taux maximum	Action H-I (USD) - Jusqu'à 1,00%
	Part IC (USD) - 1,00%, taux maximum	Action H-I (USD) - Jusqu'à 1,00%
	Part ID (USD) - 1,00%, taux maximum	Action H-I (USD) - Jusqu'à 1,00%
	Part NC (EUR) - 1,10%, taux maximum	Action N2 (EUR) - jusqu'à 1,10%
	Part ND (EUR) - 1,10%, taux maximum	Action ND2 (EUR) - jusqu'à 1,10%
	Part RC (EUR) - 1,70%, taux maximum	Action A2 (EUR) - jusqu'à 1.70%
	Part RD (EUR) - 1,70%, taux maximum	Action AD2 (EUR) - jusqu'à 1.70%
Frais administratifs externes à la société de gestion	Inclus dans les frais de gestion	Frais dépositaire : jusqu'à 0,08% Frais administratif (Agent de Transfert (TA) et gestionnaire administratif) : jusqu'à 0,07%. Agent de transfert local, Rémunération des directeurs, conseils, réviseurs d'entreprise, frais d'enregistrement, frais administratifs divers.
Commission de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Actions WI, N2, ND2, A2, AD2 : néant Actions I, ID SI, H-I : 20% de la performance positive nette de frais au-delà de l'indicateur de référence MSCI All Countries World Net Return avec <i>High Water Mark</i>
Commission de souscription maximale non acquise à l'OPCVM	Parts RC et RD : 2% Parts I, ID, SI C (EUR), SI C (USD), H-IC (USD), ID (USD) IC (USD) : Néant Part MD : 5%	Actions WI, SI, I, ID, A2, AD2, H-I (USD), N2 et ND2: 2%

Les nouveaux frais sont :

- La taxe d'abonnement, la redevance payée par l'OPCVM Absorbant à l'Administration de l'Enregistrement, des domaines et de la TVA pour le compte de la CSSF, l'autorité de régulation luxembourgeoise.

DNCA GLOBAL NEW WORLD	SICAV DNCA INVEST – GLOBAL NEW WORLD
Néant	Actions SI, I, ID, WI, H-I : 0,01% TTC, taux maximum Actions A2, AD2, N2, ND2 : 0,05% TTC, taux maximum

- La commission de conversion est payable par l'investisseur aux agents de commercialisation, en cas d'échange d'une classe d'actions par une autre classe d'actions.

DNCA GLOBAL NEW WORLD	SICAV DNCA INVEST – GLOBAL NEW WORLD
Commission de rachat : néant	Commission de rachat : néant
Commission de conversion : néant	Commission de conversion : 1%

Les porteurs de parts NC (EUR), ND (EUR), RC (EUR), RD (EUR) et IC (EUR) de l'OPCVM Absorbé, s'ils acceptent l'opération, se verront remettre des actions de l'OPCVM Absorbant qui ne disposent pas de commission de surperformance. En effet, les parts aujourd'hui lancées au niveau de l'OPCVM absorbé, seront échangées contre respectivement les actions de l'OPCVM Absorbant N2 (EUR), ND2 (EUR), A2 (EUR), AD2 (EUR) et WI (EUR) qui ne disposent pas de commission de surperformance. Les porteurs de l'OPCVM absorbé ne sont pas affectés par la mise en place d'une commission de surperformance sur les autres classes d'action de l'OPCVM Absorbant. Les porteurs de parts MD (EUR), SI C (EUR), ID (EUR) H-IC (EUR), IC (USD) et ID (USD) de l'OPCVM Absorbé qui ne disposent pas de commission de surperformance, s'ils acceptent l'opération, se verront remettre des actions de l'OPCVM Absorbant qui disposent d'une commission de surperformance. Les porteurs de ces parts seront affectés par la mise en place d'une commission de surperformance sur les classes d'action I (EUR), ID (EUR), SI (EUR) et H-I (EUR).

2. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Les porteurs de l'OPCVM Absorbé sont invités à consulter le tableau comparatif de l'OPCVM Absorbé et de l'OPCVM Absorbant figurant en annexe 1 de la présente lettre, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et le Prospectus de l'OPCVM Absorbant DNCA INVEST – GLOBAL NEW WORLD.

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Si cette opération vous convient, vous n'aurez aucune démarche à effectuer et vous deviendrez donc actionnaire d'une SICAV et disposerez de tous les droits associés à cette qualité, comme le droit de participer et de voter aux assemblées générales.

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCP à tout moment et jusqu'à l'issue de l'opération, sous réserve de la période de sortie sans frais.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Plus généralement, l'attention des porteurs de l'OPCVM Absorbé est attirée sur le fait que les actions de l'OPCVM Absorbant sont une catégorie d'actions de la SICAV DNCA INVEST, laquelle, ainsi que son dépositaire, relèvent du droit luxembourgeois et que, de ce fait, les investisseurs participant à l'opération de fusion acceptent de soumettre leur investissement aux règles du droit luxembourgeois.

Il n'y aura pas d'impacts fiscaux immédiats au regard de la neutralité fiscale en cas de fusion. Cependant la situation fiscale des porteurs de l'OPVM Absorbé est susceptible d'évoluer à la suite

de l'opération de fusion, en cas de rachat et/ou de conversion, en fonction de leur pays de résidence, de leur domicile ou de leur nationalité. Les porteurs de l'OPCVM Absorbés sont invités à contacter leur conseiller fiscal habituel pour prendre connaissance des conséquences de la fusion sur leur situation fiscale.

L'opération sera réalisée par voie d'absorption de l'OPCVM Absorbé par l'OPCVM Absorbant, opération au terme de laquelle l'OPCVM Absorbé se trouvera dissout de plein droit sans liquidation, l'ensemble de ses actifs et passifs étant automatiquement transférés à l'OPCVM Absorbant en contrepartie de l'émission et de l'attribution aux porteurs de l'OPCVM Absorbé de nouvelles actions de l'OPCVM Absorbant, comme indiqué dans le tableau ci-avant.

La parité d'échange sera déterminée comme indiqué en Annexe 2 de la présente lettre.

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la société de gestion (Natixis Investment Managers International, 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS) et au siège du gestionnaire financier de l'OPCVM Absorbé (DNCA Finance 19, Place Vendôme 75001 Paris), ainsi qu'au siège social du gestionnaire financier de l'OPCVM Absorbant (DNCA Finance, 19, Place Vendôme 75001 Paris).

- Le projet commun de fusion,
- Les dernières versions du Prospectus et des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur de l'OPCVM Absorbé et de l'OPCVM Absorbant,
- Les derniers comptes annuels audités de l'OPCVM Absorbés et de l'OPCVM Absorbant,
- Le(s) rapport(s) concernant la Fusion préparé(s), respectivement, par le commissaire aux comptes de l'OPCVM Absorbé et le réviseur d'entreprise de l'OPCVM Absorbant et
- Les déclarations de conformité relatives à la fusion émises par les dépositaires de l'OPCVM Absorbé (CACEIS Bank Luxembourg) et le dépositaire de l'OPCVM Absorbant (BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch).

Le prospectus et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur relative à l'OPCVM Absorbant ne seront pas modifiés en conséquence de la fusion.

Les porteurs de l'OPCVM Absorbé sont invités à lire attentivement le prospectus de l'OPCVM Absorbant DNCA INVEST – GLOBAL NEW WORLD disponible sur le site internet www.dnca-investments.com ou à en faire la demande auprès de la société de gestion à l'adresse suivante :

DNCA Finance – 19, Place Vendôme, 75001 PARIS

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Annexe 1 :

Examen comparatif de l'OPCVM Absorbé et de l'OPCVM Absorbant

	DNCA GLOBAL NEW WORLD (OPCVM Absorbé)	DNCA INVEST – GLOBAL NEW WORLD (OPCVM Absorbant)
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	DNCA Finance
Gestionnaire financier par delegation	DNCA Finance	DNCA Finance
Forme Juridique	FCP de droit français Votre Fonds est un FCP (Fonds Commun de Placement) et à ce titre n'avait pas de personnalité juridique. L'investisseur est membre d'une copropriété de valeurs mobilières et ne dispose pas de droit de vote. Le FCP était représenté et géré sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.	SICAV de droit luxembourgeois L'OPCVM est un compartiment de la SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) dotée d'une personnalité juridique émettant des actions. La SICAV peut assurer sa gestion ou bien confier cette fonction à une société de gestion qui pourra déléguer éventuellement la gestion financière ou administrative. A l'issue de l'opération de fusion, vous deviendrez donc actionnaire d'une SICAV et disposerez de tous les droits associés à cette qualité, comme le droit de participer et de voter aux assemblées générales.
Fonds à compartiments multiples	Non	Oui
Autorité de tutelle	Autorité des marchés financiers	Commission de Surveillance du Secteur Financier
Date de lancement	18 juin 2004	Le jour de la fusion
Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise	Mazars	Deloitte Audit
Dépositaire	CACEIS Bank	BNP Paribas Securities Services
Agent administratif	CACEIS Fund Administration	BNP Paribas Securities Services
Pays d'enregistrement	France	Luxembourg, France
Classification	Actions Internationales	Actions Internationales
Label ISR	Oui	Oui
Utilisation des instruments financiers dérivés	Oui Instruments financiers dérivés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques action et sur indices et à titre de couverture uniquement pour le risque de change	Oui Instruments financiers dérivés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques action et à titre de couverture uniquement pour le risque de change
SRRI	5	5
Profil de risque	Risque de perte en capital Risque lié aux actions Risque de change Risque de contrepartie Risque de taux Risque de crédit Risque pays émergents	Risque de perte en capital Risque lié aux actions Risque de change Risque de contrepartie Risque de taux Risque de crédit

	<p>Risque petites et moyennes capitalisations</p> <p>Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières</p>	<p>Risque lié aux marchés émergents</p> <p>Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations,</p> <p><u>Risques additionnels auxquels les porteurs de l'OPCVM absorbé s'exposent :</u></p> <p>Risque lié à la gestion discrétionnaire</p> <p>Risque de liquidité</p> <p>Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés</p> <p>Risque ESG</p> <p>Risque lié aux obligations convertibles et échangeables</p> <p>Risque lié à Stock Connect</p>
Méthode de calcul du risque global	Méthode de l'engagement	Méthode de l'engagement
Affectation des revenus	<p>Part IC (EUR), SI C (EUR), SI C (USD), H-IC (USD), NC (EUR) et RC (EUR) : capitalisation</p> <p>Part MD (EUR), ID (EUR), ID (USD), ND (EUR) et RD (EUR): distribution</p>	<p>Actions SI, WI I, A2 et N2, H-I (USD) : capitalisation</p> <p>Action ID, AD2 et ND2 : distribution</p>
Devise de référence	Euro	Euro
Heure de centralisation des ordres	12h30 (heure française)	12h00 CET
Date de clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre	Dernier jour de Bourse de Luxembourg du mois de Décembre
Frais de gestion/commission de gestion	<p>Part IC (EUR) : 1,00%, taux maximum</p> <p>Part ID (EUR) : 1,00%, taux maximum</p> <p>Part MD (EUR) : 0,25%, taux maximum</p> <p>Part SI C (EUR) : 0,70%, taux maximum</p> <p>Part SI C (USD) : 0,70%, taux maximum</p> <p>Part H-IC (USD) : 1,00% taux maximum</p> <p>Part IC (USD) : 1,00% taux maximum</p> <p>Part ID (USD) : 1,00% taux maximum</p> <p>Part NC (EUR) : 1,10% taux maximum</p> <p>Part ND (EUR) : 1,10% taux maximum</p> <p>Part RC (EUR) : 1,70% taux maximum</p> <p>Part RD (EUR) : 1,70% taux maximum</p>	<p>Action WI (EUR) : Jusqu'à 1,30%</p> <p>Action ID (EUR) : Jusqu'à 1,00%</p> <p>Action I (EUR) : Jusqu'à 1,00%</p> <p>Action SI (EUR) : Jusqu'à 0.80%</p> <p>Action SI (EUR) : Jusqu'à 0.80%</p> <p>Action H-I (USD) : jusqu'à 1,00%</p> <p>Action H-I (USD) : jusqu'à 1,00%</p> <p>Action H-I (USD) : jusqu'à 1,00%</p> <p>Action N2 (EUR) : jusqu'à 1,10%</p> <p>Action ND2 (EUR) : jusqu'à 1,10%</p> <p>Action A2 (EUR) : jusqu'à 1.70%</p> <p>Action AD2 (EUR) : jusqu'à 1.70%</p>

Frais administratifs ou <i>others fees</i> (dépositaire, valorisateur, CAC, etc.)	Inclus dans les frais de gestion	Frais dépositaire : jusqu'à 0,08% Frais administratif (Agent de Transfert (TA) et gestionnaire administratif) : jusqu'à 0,07%. Agent de transfert local, Rémunération des directeurs, conseils, réviseurs d'entreprise, frais d'enregistrement, frais administratifs divers.
Décimalisation	Fractionnables en millième	dix-millième
Montant minimal de souscription	Part MD (EUR) : N/A Part SI C (EUR) : 15 000 000€ Part SI C (USD) : 15 000 000\$ Part IC (EUR) : 100 000€ Part ID (EUR) : 100 000€ Part H-IC (USD) : 100 000€ Part IC (USD) : 100 000€ Part ID (USD) : 100 000€ Part NC (EUR) : N/A Part ND (EUR) : N/A Part RC (EUR) : N/A Part RD (EUR) : N/A	Action I (EUR): 200 000 € Action SI (EUR): 50 000 000 € Action SI (EUR): 50 000 000 € Action I (EUR): 200 000 € Action ID (EUR): 200 000 € Action H-I (USD): 200 000 \$ Action H-I (USD): 200 000 \$ Action H-I (USD): 200 000 \$ Action N2 (EUR) : N/A Action ND2 (EUR) : N/A Action A2 (EUR) : N/A Action AD2 (EUR) : N/A
Valeur liquidative d'origine	Parts MD (EUR), SI C (EUR), SI C (USD), ID (EUR), H-IC (USD), IC (USD), ID (USD), NC (EUR), ND (EUR) : 100 euros Part IC (EUR) : 100 000 euros Part RC (EUR) : 24,07 euros Part RD (EUR) : 22,89 euros	Toutes les classes d'action : 100 euros
Commission de souscription	Parts RC et RD : 2% Parts I, ID, SI C (EUR), SI C (USD), H-IC (USD), ID (USD) IC (USD) : Néant Part MD : 5%	Actions WI, SI, I, ID, A2, AD2 H-I (USD), N2, ND2: 2%
Commission de rachat	Néant	Néant
Frais de conversion	Néant	Toutes les classes d'action: 1,00%
Taxe d'abonnement	Néant	Actions I, ID, H-I (USD) : 0,01% TTC, taux maximum Actions A2, AD2, N2, ND2 : 0,05% TTC, taux maximum

Annexe 2 :

Informations relatives au calcul de la parité d'échange

Le jour de la fusion, la parité d'échange sera calculée sur la base de la valeur liquidative de chacune des parts de l'OPCVM Absorbé, précédant la date effective de fusion.

A cette date, la valeur liquidative des parts de votre FCP sera établie et constituera la dernière valeur liquidative de l'OPCVM Absorbé.

Les parts de l'OPCVM Absorbé tout comme les classes d'action de l'OPCVM Absorbant sont décimalisées en dix-millième.

Le nombre d'actions Fonds absorbant DNCA INVEST – GLOBAL NEW WORLD à attribuer sera déterminé, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes, selon le calcul suivant :

Nombre d'actions du compartiment DNCA Invest - Global New World	=	$\frac{\text{Nombre de parts du FCP DNCA Global New World} * \text{Valeur Liquidative du FCP DNCA Global New World}}{\text{Valeur Liquidative du compartiment DNCA Invest -Global New World}}$
---	---	--

L'échange des actions pourra (le cas échéant) être assorti du versement d'une soulte.

Les porteurs de parts du FCP **DNCA Global New World** qui, compte tenu de la parité d'échange, n'auront pas le droit à un nombre entier d'actions du Compartiment **DNCA INVEST - Global New World**, pourront, le cas échéant, obtenir le remboursement du rompu ou verser en espèces le complément nécessaire à l'attribution d'une action du Compartiment **DNCA INVEST - Global New World** sans frais pendant un mois.

A titre d'exemple, si la fusion était réalisée le 08 décembre 2020, pour une action du Compartiment **DNCA INVEST - Global New World**, le calcul serait le suivant :

- Valeur Liquidative de la part NC (FR0013441367) du FCP **DNCA Global New World**: 124,36 euros
- Valeur Liquidative de la classe d'action N (LU2217652655) du Compartiment **DNCA INVEST - Global New World**: 124,36 euros

$$(1 * 124,36) / 124,36 = 1$$

Les actions du Compartiment absorbant étant décimalisées en dix-millièmes d'actions, vous auriez ainsi obtenu une action du Compartiment **DNCA INVEST - Global New World** contre respectivement une part du FCP **DNCA Global New World**.